



COMPTE RENDU DE MANDAT DU CSA ACADÉMIQUE DU 18 juin 2024

Le CSAA est présidé par Monsieur le Recteur
La FNEC FP-FO est représentée par : Emmanuelle Bouchet,
Annick Camalet et Christian Robert.

RÉCAPITULATIF DES VOTES EXPRIMES :

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Répartition de la dotation AED	FO, FSU,		UNSA, CFDT	
Répartition de la dotation AESH	FO, FSU	UNSA	CFDT	
Réorganisation de la carte des agences comptables dans le Lot	FO		FSU, UNSA, CFDT	
Transfert de personnels du BOP 141 vers le BOP 214	FO, FSU		UNSA, CFDT	

SOMMAIRE :

- Page 1 : Déclaration liminaire des représentants des personnels et réponses du Recteur
- Page 1 : bilan du pacte et pacte 2024 - 2025
- Page 2 : Dotation personnels AED
- Page 3 : Dotation personnels AESH
- Page 3 : carte des agences comptables du Lot
- Page 4 : transfert de personnels du BOP 141 vers le BOP 214
- Page 4 : évolutions indemnitaires

1. EXTRAIT DE LA DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FNEC FP-FO :

« Comment est-t-il possible qu'un gouvernement sans légitimité électorale, dont les projets sont rejetés par l'ensemble des représentants des personnels, y compris par les chefs d'établissement qui se sont rassemblés devant ce rectorat avec le syndicat ID FO le 22 mai, par les représentants des parents d'élèves, puisse continuer à imposer son « choc des savoirs » ? Pour la FNEC FP-FO, les décrets et arrêtés du 17 mars 2024 organisant le « choc des savoirs » doivent être retirés sans délai. »

Réponses du Recteur : A propos du choc des savoirs le Recteur indique que la mise en place n'a pas été aveugle, qu'il y a eu dans l'académie un effort de ressources humaines. Il y a une soixantaine de demandes de détachement du premier vers le second degré, une quarantaine de demandes devraient être validées. En ce qui concerne le recrutement dans le premier degré, au CRPE il y a 335 lauréats en liste principale, le dernier a une moyenne de 13, une liste complémentaire de 100 a été demandée, dont 40 pour compenser le détachement.

Pour la FNEC FP-FO les décrets mettant en place le « choc des savoirs » doivent être abrogés, les détachements vers le second degré ne permettent pas de faire face aux besoins et vont fragiliser le premier degré. Toutes les listes complémentaires doivent être recrutés dès maintenant.

2. BILAN DU PACTE, PACTE 2024 - 2025 :

Le rectorat indique que les Parts Fonctionnelles pour le RCD pourront être sécables, un collègue pourra prendre une demi PF soit 9 H afin de donner plus de souplesse au dispositif.

Alors que les représentants des autres fédérations sont intervenus dans le cadre de l'application du « pacte en soulignant en particulier les améliorations à apporter (l'UNSA par exemple réclamait que les chefs d'établissement soient informés

plus en amont du nombre de Parts fonctionnelles pour RCD afin d'organiser les emplois du temps pour que les collègues puissent faire des remplacements en mettant en place des plages de remplacement dans l'emploi du temps, les représentants Force Ouvrière sont intervenus sur le bilan. Dans le premier degré 54 % des Parts Fonctionnelles ont été consommées, dans le second degré 43 % des PF étaient consommées en avril 2024, pour le Remplacement de Courte Durée (RCD) qui était la priorité seulement 37 % des PF ont été distribuées.

Manifestement ce n'est pas un succès, les collègues n'ont pas adhéré au dispositif, il y a des collègues qui se sont trouvés contraints, pour des raisons malheureusement financières (car nos salaires sont notoirement insuffisants) d'accepter de prendre du pacte. Il y a aussi des collègues qui se sont retrouvés volontaires désignés d'office (jeunes collègues, collègues arrivant dans des établissements...).

La FNEC FP-FO a posé la question suivante à Monsieur le Recteur : les PF non consommées représentent un volume financier considérable , environ 14 millions d'€, ces 14 millions se trouvent t-ils dans un coffre au rectorat, que deviennent t-ils ?

Cette boutade qui faisait référence à une déclaration du SG lors du CSA du mois de février : « *je n'ai pas de coffre fort ni de lingots, il faut savoir comment fonctionnent les finances publiques, on n'a pas de compte, on gère des budgets fictifs, ce sont les finances publiques qui financent, on n'est pas détenteurs de fonds, on ne peut pas conserver des crédits qui ne sont pas dépensés* » a fait réagir très vivement Monsieur le Recteur

Nous voulions simplement indiquer que cet argent aurait pu être consommé autrement, on pouvait par exemple augmenter de 140 € par mois le salaire des AESH avec cette même somme.

En ce qui concerne les perspectives pour l'année prochaine il est prévu de doubler le nombre de PF dédiées au RCD, il est peu probable que tout d'un coup les collègues se ruent là dessus, là aussi on pourrait utiliser autrement l'argent du contribuable.

Dans le 1er degré les parts fonctionnelles proposées seront divisées par 3, la FNEC FP-FO est intervenue pour faire remarquer que comme elle l'a toujours dit le Pacte n'est pas une revalorisation, cette diminution en est la preuve. La FNEC FP-FO demande la revalorisation du point d'indice pour tous les personnels sans contrepartie et non pas une rémunération supplémentaire pour une part restreinte des agents contre missions supplémentaires.

3. DOTATION EN EMPLOIS D'AED :

Le rectorat indique qu'il était inquiet sur ce sujet dans le cadre de la restitution des 695 millions de budget. Le Recteur indique qu'il n'y a aucune dotation supplémentaire alors qu'il y aurait pu y avoir des centaines de suppressions.

Le rectorat propose la répartition suivante :

La FNEC FP-FO est intervenue en faisant remarquer qu'à la rentrée scolaire 2022 il y avait 2355,5 ETP, cette dotation a été abondée de 10 ETP à la rentrée 2023, devrait donc apparaître pour rappel de la rentrée 2023 2365,5 ETP, ce n'est pas le cas, le nombre est le même.

« Doit t-on comprendre que l'augmentation de la dotation annoncée n'est jamais arrivée ? »

Réponse du SG : Les 10 ETP annoncés l'année dernière n'ont pas été consommés.

Pour la FNEC FP-FO la situation se dégrade depuis des années , il y avait à la rentrée scolaire 2021 2355 ETP, le nombre d'établissements a augmenté, le nombre d'élèves a augmenté et les effectifs en vie scolaire n'ont pas suivi. Les difficultés sont très importantes. La politique de redéploiement va encore aggraver les difficultés l'année prochaine.

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Répartition de la dotation AED	FO, FSU,		UNSA, CFDT	

4. DOTATION EN EMPLOIS AESH :

923 élèves qui ont une notification d'accompagnement par un AESH ne sont pas accompagnés dans l'académie.

Force Ouvrière interpelle sur les difficultés très importantes sur le terrain, le nombre de 923 est trompeur car il y a aussi de nombreux élèves qui ne sont pas accompagnés à hauteur de leurs besoins au nom de l'accompagnement mutualisé. Force Ouvrière indique aussi qu'un certain nombre de situations parmi les plus difficiles sont causées par le fait que des élèves qui ont des notifications pour l'enseignement spécialisé ne sont pas accueillis dans ces structures faute de place.

Monsieur le Recteur indique être d'accord avec la FNEC FP-FO sur ce dernier point, il affirme relayer ce discours auprès du ministère et de l'ARS

Le rectorat annonce que l'académie bénéficie d'une dotation de 109 ETP d'AESH à la rentrée 2024, dotation qui sera utilisée de la manière suivante :

Pour la FNEC FP-FO cela ne suffira pas à améliorer de manière significative la situation dans les classes, de nombreux élèves ne bénéficieront toujours pas de l'accompagnement auquel ils ont droit ni de l'accès aux établissements spécialisés pour ceux qui devraient en bénéficier. Les conditions de travail des collègues vont donc continuer à se dégrader.

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Répartition de la dotation AESH	FO, FSU	UNSA	CFDT	

5. CARTE DES AGENCES COMPTABLES DU LOT :

Le rectorat propose une modification de la carte des agences comptable du Lot avec le transfert d'une agence comptable de Souillac vers le collège Gambetta de Cahors

La représentante de la FNEC FP-FO rappelle l'historique de l'agence comptable de Souillac qui est un véritable gâchis en terme humain (personnels non accompagnés, personnel catégorie B qui se retrouve fondé de pouvoir, des arrêts maladie plus de 6 mois, des démissions). Les soucis qui ne datent pas d'hier, il y a eu beaucoup de souffrance pour les personnels. Maintenant déplacer, délocaliser une agence comptable à 80 km ça va créer de grosses difficultés, il était nécessaire de maintenir une agence comptable dans le nord, cela était possible sur le lycée hôtelier.

Le rectorat maintient son projet de transfert sur Cahors.

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Réorganisation de la carte des agences comptables dans le Lot	FO		FSU, UNSA, CFDT	

6. TRANSFERT DE PERSONNELS DU BOP 141 VERS LE BOP 214 :

Ces transferts sont liés au transfert de la gestion des AESH en établissement vers le service académique (la DPAS)

Pour la FNEC FP-FO, ces mesures vont provoquer des déstabilisations des équipes, en particulier sur l'Isle Jourdain. La méthode pose aussi problème puisque la collègue concernée par la mesure de carte scolaire n'a été averti que le jour de la fermeture du serveur AMIA, le CSA n'avait pas été consulté, contrairement à ce qui lui avait été indiqué.

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Transfert de personnels du BOP 141 vers le BOP 214	FO, FSU		UNSA, CFDT	

7. MESURES INDEMNITAIRES FILIÈRE SOCIALE :

Il s'agit de mesures indemnitaires pour les Assistantes sociales et pour les catégories A et B administratifs

Pour la FNEC FP-FO le problème est celui de la revalorisation indemnitaire et pas indiciaire. Au final 35 % de la rémunération est indemnitaire, ce qui provoquera d'importantes difficultés pour le droit à pension mais aussi car il n'y a pas de revalorisation quand il y a augmentation de la valeur du point d'indice. Les infirmières ont bénéficié d'une

revalorisation indiciaire. Puisqu'il a été possible de le faire pour les infirmières on peut le faire pour les Assistantes Sociales et les autres personnels.